

LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ



Les plans de développement agricole et la Politique nationale de la ruralité

Nombre de projets retenus et en cours dans la Politique nationale de la ruralité s'inscrivent en ligne droite avec les objectifs énoncés dans le *Guide d'élaboration des plans de développement de la zone agricole*, notamment celui visant à favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

La Politique, de par les programmes et les projets qu'elle propose, et les enveloppes budgétaires qui y sont associées, misent sur la diversification des productions et des produits et encouragent la multifonctionnalité de l'agriculture. Il s'agit là à l'évidence d'objectifs communs.

La Politique nationale de la ruralité dénote une volonté affirmée d'assurer la pérennité des milieux ruraux et leur identité propre en portant un regard neuf sur les façons de mettre à profit leurs multiples potentiels de développement.

Devant l'accueil favorable et le succès obtenus par la première Politique nationale de la ruralité, le gouvernement la renouvelait en 2007 pour une période de sept ans, à la demande unanime des partenaires impliqués : Solidarité rurale du Québec (SRQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ), Association des centres locaux de développement du Québec (ACLQ) et de divers organismes du milieu, dont l'Union des producteurs agricoles (UPA).

À l'instar de la première, cette seconde mouture de la Politique vise à faciliter et à mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec. Elle occupe un champ de pratique unique qui est celui de l'amélioration de la capacité des communautés rurales à prendre en charge leur développement. Elle se veut ainsi une politique horizontale qui influe sur les autres politiques gouvernementales et qui les incite à contribuer au développement rural à partir de leurs mandats sectoriels.

À cet effet, la Politique s'appuie sur quatre éléments fondamentaux.

- Elle préconise une approche dite « du bas vers le haut », en ce sens qu'elle privilégie une prise en charge du développement rural par les communautés locales.
- Elle fait confiance aux institutions et aux organisations locales sur la base des principes d'imputabilité et de reddition de comptes.
- Elle considère la ruralité comme un tout où l'ensemble des ressources humaines et naturelles du territoire est mis en valeur.
- Elle se veut démocratique, c'est-à-dire qu'elle favorise une approche participative de la population par laquelle les élus et les citoyens sont amenés à jouer un rôle déterminant.

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Politique a comme but général d'assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leur diversité et sur leurs particularités ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux. Elle retient la municipalité régionale de comté (MRC) comme territoire d'intervention, d'appartenance et de prise de décision.

La Politique repose sur une responsabilité partagée et scellée par contrat entre les élus municipaux et le gouvernement du Québec, en association avec les citoyens et avec les organisations et institutions locales et régionales.

À cet effet, elle met à la disposition des communautés rurales des moyens d'intervention souples et adaptés. Elle favorise la diffusion de l'expertise et des expériences de développement rural acquises lors de la première politique; promeut et soutient des modèles, démarches, actions et projets ciblés et porteurs de retombées positives pour les collectivités et met en place un mécanisme de soutien, d'accompagnement et de transfert de connaissances de l'appareil gouvernemental en région.

Le gouvernement invite également les communautés rurales à mettre de l'avant des actions permettant d'améliorer leur bilan démographique dans les milieux en décroissance ou encore d'intégrer harmonieusement les nouvelles populations.

Quatre orientations stratégiques ont été arrêtées :

- **Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations** en offrant aux résidants et aux nouveaux arrivants un cadre social et économique attrayant, avec une gamme d'activités et de services adaptés aux besoins et à la taille des collectivités;
- **Favoriser la mise en valeur** des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- **Assurer la pérennité** des communautés rurales;
- **Maintenir un équilibre** entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

LES OBJECTIFS D'INTERVENTION

Sur la base de ces grandes orientations, le gouvernement a fixé une série d'objectifs en vue de concrétiser, au cours de la période 2007-2014, l'atteinte du but général visé par la Politique.

À cette fin, la Politique propose sept objectifs d'intervention qui s'adressent aussi bien aux milieux ruraux qu'aux instances gouvernementales.

- Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural.
- Assurer à chaque territoire les moyens d'agir.
- Encourager une dynamique de développement par territoire.
- Poursuivre un développement multiforme en milieu rural.
- Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine.
- Promouvoir le mode de vie rural.
- Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales.

LES MOYENS RETENUS

D'une durée de 7 ans (2007-2014), la Politique est dotée d'un budget de plus de 280 M \$¹ et s'applique sur le territoire de 91 MRC ou territoires équivalents. Elle permet une intervention structurée et concertée du gouvernement québécois en milieu rural. Comme le soulignait l'OCDE, tout récemment, cette politique fait l'envie de multiples pays. L'enveloppe budgétaire est répartie entre les principales mesures suivantes.

LE MAINTIEN ET LA BONIFICATION DES ACQUIS

- Se doter d'une deuxième génération de pactes ruraux (enveloppe de 213 M \$);
- Compléter le réseau d'agents de développement rural (25,3 M \$);
- Accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.

1 Incluant un montant de près de 5,6 M \$ pour Solidarité rurale du Québec sur une période de sept ans.

DES SOLUTIONS NOVATRICES

- Mettre sur pied des laboratoires ruraux en vue d'explorer et de diffuser les résultats. Une enveloppe de 15,5 M \$ a été attribuée en vue de mener 25 expériences de développement ayant les caractéristiques suivantes :
 - projets pilotes sur une période pouvant atteindre six ans, portant sur des thèmes variés (santé, éducation, culture, etc.);
 - budget annuel pouvant atteindre 100 000 \$ par laboratoire et pouvant être augmenté par la contribution d'autres organismes;
 - entente spécifique entre le gouvernement, le milieu et d'éventuels partenaires pour chacun des laboratoires.
- Faciliter l'exploration d'initiatives porteuses de développement Création d'un Fonds d'initiative pour l'**avenir rural** disposant d'un budget de 8,6 M \$ pour former notamment des groupes de travail ayant pour but d'explorer le potentiel des certains champs d'activité dont :
 - la production d'énergies nouvelles ;
 - une utilisation multifonctionnelle des ressources du milieu ;
 - la mise en place d'une structure d'accompagnement des communautés rurales en utilisant les compétences de la fonction publique;
 - la mise en marché de produits de spécialité sur le modèle des emporiums ;
 - la mise en valeur des infrastructures de télécommunication existantes et le branchement aux services Internet et de téléphonie mobile.
- Accorder une aide financière pour stimuler le développement de produits de spécialité
 - Attribution d'une enveloppe de 12 M \$ destinée à soutenir la création de produits de spécialité de manière à faciliter l'occupation dynamique du territoire et à diversifier l'économie des communautés rurales.
- Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les critères suivants :
 - subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par projet;
 - projets visés : agroalimentaire, produits forestiers, culturels, patrimoniaux et artisanaux.
- Favoriser la reconnaissance du dynamisme rural par le lancement des Grands Prix de la ruralité
 - Tenue d'un événement annuel visant à rendre hommage aux leaders du milieu rural.
- Se doter d'un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales
 - Mise à la disposition des MRC et des communautés locales d'un instrument d'évaluation de leur niveau de vitalité dans le but de leur permettre de jeter un regard objectif sur leurs forces, leurs actions et leurs organisations, d'évaluer leur progression au fil des ans et du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés.

Un comité des partenaires (composé de la FQM, de l'UMQ, de SRQ, de l'ACLQ et du MAMROT² a pour mandat de conseiller le ministre dans la mise en œuvre et le suivi des mesures de la Politique. Le Comité expose au ministre les attentes des milieux ruraux par rapport à cette politique, lui fournit des éclairages et lui suggère, au besoin, des ajustements.

LES RÉSULTATS DÉJÀ OBTENUS

- **91 pactes ruraux** conclus ayant mené à la mise en œuvre de **7 826 projets** pour des engagements de **137 M \$** en avril 2013 ;
- 136 postes d'agents de développement ruraux, soit la création de 32 nouveaux postes.
- **33 laboratoires ruraux** pour développer de l'expertise afin de mener localement des expériences approfondies de développement dans des champs d'activité en émergence ont été mis en place, dont :
 - l'agriculture innovante de spécialité et de proximité (2 laboratoires);
 - la nouvelle foresterie (polyvalence de la forêt et produits forestiers non ligneux) (4 laboratoires);
 - le développement intégré des ressources en milieu rural (3 laboratoires) ;
 - l'environnement et développement durable en milieu rural (3 laboratoires);
 - le domaine énergétique (mise en valeur de la biomasse, biocarburants, énergie verte, etc.) (4 projets).

2 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

- Le Fonds d'initiatives pour l'avenir rural a soutenu (R et D) (8,6 M \$) a soutenu 6 groupes de travail afin d'explorer les initiatives ou les secteurs d'activité qui pourront appuyer le développement rural, dont :
 - le milieu rural comme producteur d'énergie ;
 - la multifonctionnalité du milieu rural ;
 - la mise en marché de produits de spécialité.
- 331 projets issus de la Mesure des produits de spécialité (12 M \$) : produits agroalimentaires, produits forestiers non ligneux, culturels, patrimoniaux et artisanaux.

VERS UNE TROISIÈME GÉNÉRATION DE PACTES RURAUX

La Politique nationale de la ruralité, phase 2, arrive à échéance à grands pas. Le gouvernement actuel a déjà annoncé sa reconduction, conscient que le chantier du développement socio-économique du milieu rural est loin d'être achevé malgré les progrès constatés.

L'agriculture occupe une place déterminante dans l'espace rural, celle-ci occupant plus du tiers du territoire habité. Pas étonnant de constater que l'agriculture et la foresterie soient fréquemment interpellées par cette Politique (pactes ruraux, produits de spécialité, projets de laboratoires ruraux, groupes de travail du Fonds d'initiatives pour l'avenir rural).

Aussi, comme en témoigne la résolution du Congrès général de l'UPA (2011), les producteurs agricoles souhaiteraient être davantage impliqués dans la mise en œuvre de projets ou groupes de travail issus de la Politique nationale de la ruralité.

SOURCE

La Politique nationale de la ruralité

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/politique%20nationale-de-la-ruralite/>